

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

**EP 0 633 147 B1**

(12)

**FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention  
de la délivrance du brevet:  
**17.11.1999 Bulletin 1999/46**

(51) Int. Cl.<sup>6</sup>: **B42F 11/02**

(21) Numéro de dépôt: **94201617.1**

(22) Date de dépôt: **07.06.1994**

(54) **Dispositif de reliure à agrafes amovibles pour l'assemblage de fascicules à l'intérieur d'un classeur**

Bindeeinrichtung mit abnehmbaren/oder losen Klammern zum Sammeln von Heften in einem Binder  
Binder with movable fasteners for filing booklets inside a file

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE DK ES FR GB GR IE IT LI LU MC NL  
PT SE**

(30) Priorité: **09.07.1993 IT VI930120**

(43) Date de publication de la demande:  
**11.01.1995 Bulletin 1995/02**

(73) Titulaire:  
**CARTOTECNICA MONTEBELLO S.p.A.  
36040 Sarego (Vicenza) (IT)**

(72) Inventeur: **Lanzarin, Giuseppe  
Vicenza (IT)**

(74) Mandataire:  
**Bettello, Luigi, Dott. Ing. et al  
Studio Tecnico  
Ingg. Luigi e Pietro Bettello  
Via Col d'Echele, 25  
36100 Vicenza (IT)**

(56) Documents cités:  
**EP-A- 0 518 398                   CH-A- 276 727  
FR-A- 1 255 453               FR-A- 2 174 483  
GB-A- 2 242 866               US-A- 2 137 212**

**EP 0 633 147 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

**[0001]** La présente invention a trait aux dispositifs de reliure du type à agrafes amovibles, destinés à assurer l'assemblage de fascicules à l'intérieur d'un classeur.

**[0002]** On a déjà proposé des dispositifs de ce genre qui permettent l'insertion des fascicules par l'utilisateur lui-même et l'on citera en particulier le document GB-A-2 242 866 qui montre un dispositif comprenant une platine pourvue de bords latéraux et de deux plaquettes orientées parallèlement à ladite platine en étant ménagées aux extrémités de cette dernière, en saillie à l'intérieur du classeur qui porte la platine, afin de permettre l'insertion d'agrafes élastiques convenablement profilées, grâce auxquelles les fascicules sont susceptibles d'être retenus dans le classeur envisagé.

**[0003]** Un autre type de dispositif de reliure de sécurité a été proposé par la Déposante dans EP-A-0518398. Le dispositif décrit comporte deux platines profilées, propres à être fixées contre la paroi interne du dos du classeur, chacune desdites platines étant pourvue d'une partie en saillie à l'équerre dans laquelle sont pratiquées des ouvertures où viennent s'insérer les agrafes destinées au montage des fascicules dans le classeur.

**[0004]** La présente invention se réfère aux systèmes de ce dernier type et elle a pour objet le dispositif de reliure à agrafes amovibles qui est défini à la revendication 1.

**[0005]** En fait, l'originalité du dispositif suivant l'invention réside en ce que chacune des deux platines profilées prévues aux extrémités du dos du classeur comporte d'une part un pontet en saillie au-dessous duquel viennent s'engager des agrafes qui présentent un profil en U à branches de longueurs pratiquement égales et qui permettent l'accrochage de l'une des extrémités du fascicule à assembler dans le classeur, et d'autre part un rebord terminal de sécurité qui s'oppose à tout décrochage intempestif des agrafes.

**[0006]** Il va de soi que les platines destinées à se fixer contre la paroi interne du dos du classeur peuvent présenter un profil plan ou cintré, en fonction du profil particulier de ce dos.

**[0007]** Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Fig. 1 est une vue d'ensemble montrant en plan l'intérieur d'un classeur à l'état ouvert, qui est équipé d'un dispositif de reliure suivant l'invention, avec un certain nombre d'agrafes aptes à être aisément détachées d'un des pans dudit classeur par l'utilisateur qui a acquis celui-ci, en vue de l'assemblage de fascicules.

Fig. 2 est une vue en perspective de l'une des deux platines du dispositif, lesdites platines, ici à profil

cintré, étant propres à recevoir les agrafes pour la retenue des fascicules.

Fig. 3 à 6 sont des coupes longitudinales schématiques illustrant les phases du processus de mise en place d'une agrafe.

**[0008]** Le classeur 1 représenté en fig. 1 comprend un dos 2 qui peut bien entendu être établi à un profil cintré et à l'intérieur duquel sont fixées, par exemple par collage ou par un soudage par points susceptible d'être facilement obtenu dans le cas d'une matière plastique, deux platines 3 et 4 pourvues d'un pontet 5, respectivement 6, prévu en saillie à l'intérieur du dos, et des rebords terminaux 7, respectivement 8 ; ces rebords 7 et 8 sont destinés à interdire la sortie des agrafes 9 une fois celles-ci mises en place par chevauchement des pontets précités, en vue de la retenue des fascicules que l'utilisateur désire regrouper à l'intérieur du classeur 1.

**[0009]** On peut voir qu'un certain nombre d'agrafes 9 sont montées sur un support approprié 10 fixé à la paroi interne de l'un des pans du classeur 1, en étant ainsi susceptibles d'être aisément détachées de barrettes 11 assujeties audit support 10, par l'utilisateur lui-même au moment où celui-ci désire procéder au montage des fascicules.

**[0010]** Fig. 2 fait bien apparaître en perspective une platine 3, supposée établie à un profil cintré et munie de son pontet 5 destiné à recevoir l'agrafe 9 à profil en U pour la retenue du fascicule à introduire dans le classeur. A l'extrémité de cette platine 3, on peut voir le rebord terminal 7 qui interdit pratiquement le dégagement de l'agrafe 9 du pontet 5 une fois que le fascicule a été mis en place.

**[0011]** Il convient d'observer que chaque agrafe 9 est conformée afin de présenter, sur celle de ses branches qui est introduite dans le fascicule à assembler, un bossage convexe 12 qui définit un plan incliné 13 propre à faciliter l'engagement de l'agrafe dans ledit fascicule ; la branche opposée 14 destinée à être mise en place sous le pontet 5 de la platine 3, comporte un profil cintré et se termine par une petite saillie terminale 15 orientée en direction du bossage 12.

**[0012]** Fig. 3 à 6 illustrent bien comment une agrafe 9 est engagée au-dessous du pontet 5 de la platine 3.

**[0013]** En fig. 3, l'agrafe 9 est représentée encore éloignée de la platine 3 dont elle va être rapprochée moyennant déplacement suivant la flèche 16.

**[0014]** En fig. 4, l'agrafe 9 a été amenée à proximité immédiate de la platine 3, sa branche inférieure 14 étant disposée juste au-dessus du rebord 7 qui termine vers le haut ladite platine.

**[0015]** Cette branche 14 va être engagée dans l'espace libre compris entre le rebord 7 et le bord supérieur du pontet 5, de façon à être introduite sous ce dernier, à la matière représentée en fig. 5, et à affecter finalement sa position définitive suivant fig. 6, et ce

grâce à la déformabilité élastique de la matière qui la constitue.

[0016] L'agrafe ainsi positionnée est fermement maintenue en place par le rebord 7 et ne peut se dégager qu'à l'aide d'une manoeuvre de l'utilisateur qui désire retirer l'un des fascicules du classeur.

[0017] On notera que les bords verticaux 17 et 18 (fig. 2) de chaque platine 3 améliorent la rigidité de cette dernière, tandis que la saillie terminale 15 de la branche 14 de chacune des agrafes 9 coopère, une fois cette agrafe fixée à la platine, avec une dent correspondante 19 prévue à cet effet sur la paroi interne du pontet 5, en conférant une meilleure retenue des agrafes à l'encontre des mouvements de rotation.

[0018] Les fascicules sont en conséquence maintenus de manière sûre et efficace dans le classeur, ce qui facilite leur manipulation aussi bien lors de la manoeuvre effectuée pour la mise en place que lors de l'opération de retrait des fascicules hors du classeur.

[0019] Les avantages présentés par le dispositif suivant l'invention se comprennent facilement, tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité de retenue des fascicules et leur mise en place comme leur retrait, ainsi que le coût de fabrication. On notera également qu'une fois les fascicules assemblés dans le classeur, ce dernier se présente à la manière d'un vrai livre relié.

### Revendications

1. Dispositif de reliure à agrafes amovibles pour l'assemblage de fascicules à l'intérieur d'un classeur, du genre comprenant deux platines (3, 4) fixées à l'intérieur du dos (2) du classeur, ainsi que des agrafes (9) propres à être assemblés aux dites platines pour la retenue des fascicules, chaque platine (3, 4) comportant deux bords en saillie (17, 18), un pontet (5) lui-même prévu en saillie à l'intérieur du dos et prévu surélevé de façon à être chevauché par les agrafes (9) une fois celles-ci mises en place, et un rebord terminal (7, 8) destiné à interdire la sortie des agrafes (9) une fois celles-ci mises en place pour le montage des fascicules, ledit rebord terminal (7, 8) ménageant avec le pontet (5) un espace libre suffisant pour autoriser l'engagement des agrafes (9) au-dessous dudit pontet.
2. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que chaque agrafe (9) présente un profil en forme de U, dont les deux branches comportent des longueurs pratiquement égales, la branche interne (14) étant établie à une épaisseur uniforme tandis que la branche externe qui retient le fascicule est profilée pour présenter une plan incliné (13) propre à faciliter l'engagement de l'agrafe dans le fascicule.
3. Dispositif suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la branche

interne (14) de chaque agrafe (9) comporte à son extrémité libre une partie saillie (15) qui coopère avec une dent (19) prévue sur la paroi intérieure du pontet (5) en vue d'améliorer la stabilité de l'agrafe en interdisant sa rotation lors de la mise en place d'un fascicule dans le classeur.

4. Dispositif suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'un certain nombre d'agrafes (9) sont fixées à des barrettes (11) prévues en saillie sur un support plat (10) rendu solidaire de la paroi interne de l'un des pans du classeur, lesdites agrafes étant ainsi susceptible d'être aisément détachées pour coopérer avec l'une des platines (3, 4) fixées au dos (2) du classeur.
5. Dispositif suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les platines (3, 4) sont fixées à l'intérieur du classeur par collage ou par soudage par points.

### Claims

1. Binding device having removable clips for assembling together document sections inside a binder, of the type comprising two plates (3, 4) fixed to the inside of the spine (2) of the binder, and clips (9) adapted to be assembled to said plates in order to hold the document sections in place, each plate (3, 4) having two protruding edges (17, 18), a bridge (5) which itself protrudes on the inside of the spine and is upswept in a manner enabling it to be straddled by the clips (9) once the latter have been placed in position, and an end cheek (7, 8) designed to prevent the clips (9) from falling out once they have been placed in position in order to assemble the document sections, said end cheek (7, 8) forming with the bridge (5) a free space sufficient to allow the clips (9) to engage beneath said bridge.
2. Device according to claim 1, characterised in that each clip (9) has a profile in the shape of a U with two arms of practically equal length, the inner arm (14) being of a uniform thickness whereas the outer arm which holds the document section in place is profiled so as to present an inclined plane (13) adapted to facilitate the engagement of the clip in the document section.
3. Device according to either of claims 1 and 2, characterised in that the inner arm (14) of each clip (9) has at its free end a protruding portion (15) which cooperates with a tooth (19) provided on the inside wall of the bridge (5) for the purpose of improving the stability of the clip by preventing it from turning when a document section is placed in the binder.

4. Device according to any of claims 1 to 3, characterised in that a number of clips (9) are fixed to small bars (11) arranged so as to protrude from a flat support (10) rigidly joined to the inside wall of one of the side panels of the binder, said clips thus being made easy to detach in order to cooperate with one of the plates (3, 4) fixed to the spine (2) of the binder. 5
5. Device according to any of claims 1 to 4, characterised in that the plates (3, 4) are fixed to the inside of the binder by glueing or spot welding them. 10

wobei die Klammern leicht gelöst werden können, um mit einer der Halteplatten (3, 4) zusammenzuwirken, die im Rücken (2) des Binders befestigt sind.

5. Einrichtung nach einem der Ansprüche 1 bis 4, dadurch gekennzeichnet, daß die Halteplatten (3, 4) mittels Kleben oder Punktschweißen im Binder befestigt sind.

#### Patentansprüche

1. Bindeeinrichtung mit abnehmbaren Klammern zum Sammeln von Heften in einem Binder mit zwei Halteplatten (3, 4), die im Rücken (2) des Binders befestigt sind, sowie Klammern (9), die zum Festhalten der Hefte auf den Halteplatten montiert sind, wobei jede Halteplatte (3, 4) zwei überstehende Ränder (17, 18) besitzt, einen Abzugsbügel (5), der seinerseits im Rücken auskragend und erhöht angeordnet ist, so daß er von den Klammern (9) überdeckt wird, sobald diese ihren Platz eingenommen haben, und eine Abschlußleiste (7, 8), die das Abziehen der Klammern (9) verhindern soll, sobald diese zum Einordnen der Hefte ihren Platz eingenommen haben, wobei die Abschlußleiste (7, 8), mit dem Abzugsbügel (5) einen ausreichenden Freiraum ausspart, so daß die Klammern (9) unter den Abzugsbügel eingreifen. 15 20 25 30
2. Einrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß jede Klammer (9) ein U-Profil bildet, dessen beide Schenkel praktisch gleich lang sind, wobei der innere Schenkel (14) eine gleichförmige Dicke besitzt, während der äußere Schenkel, der das Heft festhält, mit Profil versehen ist und eine geneigte Ebene (13) darstellt, um das Eingreifen der Klammer in das Heft zu erleichtern. 35 40
3. Einrichtung nach Anspruch 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß der innere Schenkel (14) jeder Klammer (9) an seinem freien Ende einen vorspringenden Nocken (15) besitzt, der mit einem auf der Innenwand des Abzugsbügels (5) angeordneten Zahn (19) zusammenwirkt, um die Stabilität der Klammer zu verstärken, indem er deren Drehung beim Einsetzen eines Heftes in den Binder verhindert. 45 50
4. Einrichtung nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß eine gewisse Anzahl von Klammern (9) an Stegen (11) befestigt sind, die auf einer flachen Lagerstütze (10) hervorspringend angeordnet sind, welche mit der Innenwand einer der Fachwände des Binders fest verbunden ist, 55

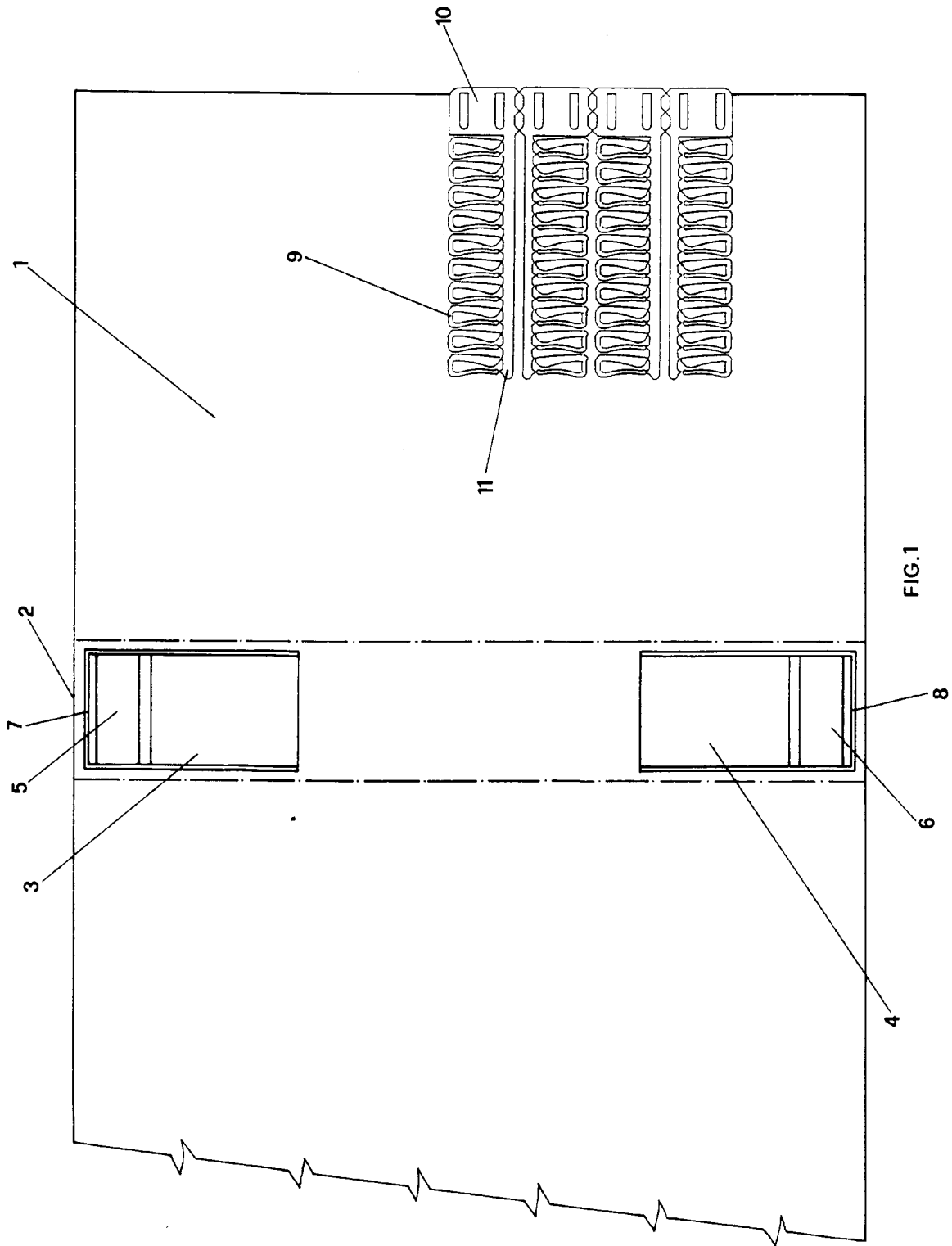


FIG.1

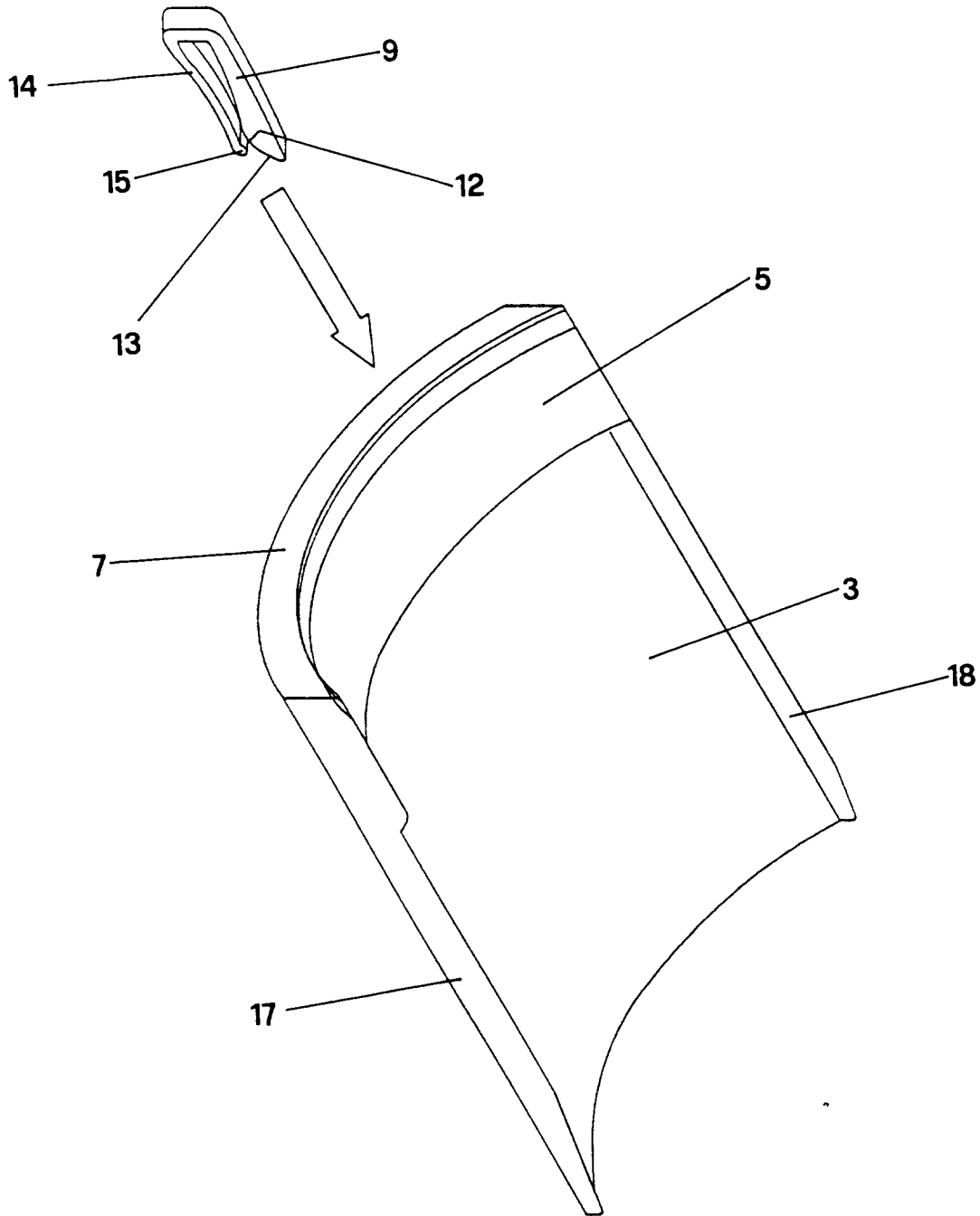


FIG. 2

